

Robert Aulotte

## JACQUES AMYOT, TRADUCTEUR COURTOIS

« Je donne, avec raison, ce me semble, la palme à Jacques Amyot sur tous nos écrivains français »<sup>1</sup>.

**L**A POSTERITE N’A PAS MANQUE de ratifier le jugement de Montaigne et Méziriac lui-même<sup>2</sup>, le plus violent détracteur d’Amyot, reconnaît sans difficulté que le traducteur de Plutarque « a emporté le prix et si bien mérité l’approbation générale qu’il est tenu de tous pour le meilleur et le plus judicieux traducteur que nous ayons, tant à cause qu’il a choisi un auteur excellent que parce qu’il l’a traduit en fort beau style et qui approche de la perfection, autant qu’il était possible en un siècle où les esprits n’étaient pas encore parfaitement polis »<sup>3</sup>.

Réussite indiscutable donc et dont Amyot, croyons-nous, est précisément redevable à cette « politesse »<sup>4</sup> parfaite avec laquelle il sut concevoir son propre rôle de traducteur.

Politesse d’abord à l’égard des écrivains qu’il fait passer dans notre langue<sup>5</sup>. Dans un temps où les traducteurs d’œuvres grecques ignoraient généralement la langue de l’auteur et se limitaient pour la plupart à transposer une version latine ou italienne<sup>6</sup>, Amyot a la probité de toujours recourir à l’original<sup>7</sup> et de ne jamais se contenter de la première édition venue. Il profite ainsi de son voyage en Italie, entre 1548 et 1552, pour fréquenter la Marcienne et la Vaticane et emprunter aux manuscrits qu’il y découvre les variantes nécessaires à l’établissement de plus en plus consciencieux de son texte. Mieux : ce qu’il ne trouve point par lui-même, il le demande à ces érudits si nombreux dans la péninsule, les Laureo, les Giannotti, dont les connaissances lui fournissent plus d’une heureuse conjecture pour l’interprétation des passages corrompus. De retour en France, il poursuit ses recherches à la bibliothèque de Fontainebleau, dans la « librairie » de la Reine-Mère où vient de passer l’incalculable collection du cardinal Ridolfi, sans négliger pour autant de faire appel au « jugement de quelques personnages excellents en sçavoir » tels Muret, Lambin et surtout Turnèbe, sans dédaigner non plus les diverses leçons que lui proposent les traductions latines, anciennes ou récentes<sup>8</sup>.

Vient-il de traduire Plutarque tout entier<sup>9</sup> et sur le meilleur texte possible? Il ne s’estime cependant pas libéré envers son auteur. Son respect de l’œuvre à interpréter<sup>10</sup> le pousse à remettre sans cesse sur le chantier la traduction qu’il publie. Durant l’impression même de ses volumes, il apporte à son texte de multiples retouches enregistrées dans les *Errata*; les éditions successives, qui paraissent avec son aveu sont constamment revues et corrigées; à soixante-dix ans, il consigne encore sur ses exemplaires grecs et français<sup>11</sup> toute une série de variantes nouvelles dont la plupart passeront, en 1618 et en 1619, dans les éditions posthumes de son ami, l’imprimeur Frédéric Morel.

Et pourtant le premier état de ses traductions témoigne déjà, en dépit des critiques de Méziriac, de la maîtrise avec laquelle Amyot avait rendu la pensée de son auteur. L’acérbe académicien affirmait qu’en deux mille passages d’Amyot<sup>12</sup> le texte de Plu-

tarque était entièrement perverti et n'hésitait pas à conclure que corriger tous les crimes de notre traducteur serait aussi difficile que de nettoyer les écuries d'Augias. Sans doute, les erreurs ne manquent-elles pas dans les versions d'Amyot. Pouvait-il traduire, seul, outre quarante-huit *Vies parallèles*, soixante-quinze traités moraux – dont l'ampleur et la variété eussent largement occupé l'activité d'un érudit laborieux – sans s'exposer à connaître – et plus d'une fois – d'inévitables défaillances? Encore vaut-il la peine d'examiner de près les reproches de Meziriac et De Blighnières<sup>13</sup> a justement fait remarquer que si les fautes d'Amyot sont parfois regrettables, la censure qui les dénonce est, plus souvent encore, présomptueuse et fort partielle. Une transcription vicieuse ne suffit pas, en effet, pour que nous puissions infliger au traducteur le blâme d'une ignorance générale de la langue; une erreur de ponctuation ne saurait nous autoriser à le déclarer incapable de saisir les rapports logiques qui unissent les phrases. Reste qu'Amyot n'a pas toujours compris la signification des mots pris isolément, qu'emporté par le sens général de la phrase, il a eu, assez souvent, tendance à traduire ce qu'il attendait et non pas ce qu'il trouvait, qu'il s'est trompé plusieurs fois sur l'histoire ou sur toute autre science. Mais peut-on lui reprocher de n'avoir pas fait preuve d'une érudition universelle? de ne pas avoir eu, par exemple, sur le mécanisme de la constitution athénienne, des lumières que Fustel de Coulanges fut le premier à nous donner? En fait, ces méprises ne doivent pas nous cacher les éminentes qualités de la traduction d'Amyot. Personne, à son époque, n'a eu, plus que lui, la préoccupation de ne rien laisser échapper de la pensée de son modèle, le souci passionné de faire sentir la valeur pittoresque des mots et la structure harmonieuse de la phrase grecque. De là, en particulier, cette attention qu'il accorde aux particules de composition, aux mots de liaison et de conclusion et la souplesse avec laquelle il les rend en fonction de l'idée générale. La traduction passe-partout n'est jamais son fait : il avait trop de politesse envers son auteur pour l'interpréter de manière sciemment infidèle<sup>14</sup> ou pour le traduire avec une exactitude littérale – qui eût été une autre trahison – et eût fait de sa version le calque le plus plat et le plus incolore.

Trop de politesse aussi à l'égard de ses lecteurs français, car c'est à eux surtout que songe Amyot quand il traduit. Tandis que les philologues de l'époque, emmurés dans une érudition plutôt rébarbative se plaisaient à ne s'exprimer qu'en latin, ou même en grec et n'appréciaient qu'une science « au peuple non commune », Amyot se veut utile au grand nombre. Aussi néglige-t-il d'étaler dans sa traduction cette science philologique qu'on lui a, par la suite, si longtemps contestée, mais dont ses exemplaires annotés nous fournissent aujourd'hui les preuves les plus convaincantes. La collation des manuscrits, les « conférences » avec les érudits, l'étude attentive des versions latines, l'élaboration des conjectures pour éclaircir « ces infiniz lieux désespérément estropiez et mutilez » ne sont pour lui qu'une étape, nécessaire sans doute<sup>15</sup> mais qu'il faut dépasser sans regret, pour atteindre le seul vrai but : cette œuvre française qui doit être, d'abord, « profitable » aux sujets du Roi<sup>16</sup>. Ainsi, alors que le savant Dorat « démellait les plus désespérés passages de l'obscur Lycophron », alors que Ronsard « s'ennuyait l'esprit » avec les *Phénomènes* d'Aratos, avant de se laisser prendre en compagnie de tant d'autres, au charme mignard et décadent du Pseudo-Anacréon d'Henri Estienne, Amyot professe devant l'Antiquité une admiration plus discrète et plus utilitaire.

Politesse envers son « public » qui justifie d'abord le choix de ses modèles. Mis à

part les premiers essais poétiques de Bourges qu'il ne destinait sans doute pas alors à la publication et en dehors de *Daphnis et Chloé*, la frivole pastorale de Longus, à laquelle il ne retoucha d'ailleurs plus après la première impression<sup>17</sup>, les autres œuvres d'Amyot répondent toujours à quelque préoccupation morale ou pratique.

L'*Histoire Éthiopique*<sup>18</sup> d'Héliodore n'est certes qu'une « fable » mais on y trouve « quelques lieux de beaux discours tirez de la philosophie naturelle et morale, force ditz notables et propoz sentencieux et partout les passions humaines peintes au vif avec si grande honnesteté que l'on n'en sçauroit tirer occasion ou exemple de mal faire, pour ce que de toutes les affections illicites et mauvaises, il a fait l'issue malheureuse, et, au contraire, des bonnes et honnestes la fin désirable et heureuse ». De même, le retient dans Diodore<sup>19</sup> « cette honneste façon de faire qu'il a de s'arrester volontiers en tout lieu où l'occasion s'en présente, à recommander et à louer les choses bien faictes et à reprendre et à blasmer celles qui ont esté mal faictes ». À plus forte raison, Plutarque répondit-il aux intentions profondes d'Amyot. La matière des *Vies*, c'est moins l'ἱστορία qui narre les πράξεις des peuples et des hommes que le Βίος par où se révèle l'ἦθος d'un homme; et les réflexions morales et psychologiques se retrouvent, plus nombreuses encore et mieux mises en relief, dans les *Opuscules*. Aucun livre, pense-t-il, n'est plus recommandable que ce recueil de préceptes et d'exemples capable, s'il en est, « d'esclaircir l'entendement et d'asseurer le jugement ». Aussi est-ce à Plutarque, ce « soleil des sages » dira plus tard Guillaume Colletet – qu'il consacra le meilleur de son existence.

Mais ce souci de l'utile ne détermine pas seulement le choix des auteurs à traduire; il explique encore la manière dont Amyot les rend. De là, procèdent, en effet, ses gloses si nombreuses et qui nous semblent parfois inutiles, ses traductions développées, son perpétuel travestissement des coutumes et des usages anciens à la mode du XVI<sup>e</sup> siècle. Lui reprocher d'avoir appelé les lecteurs « huyssiers qui portent les faisceaux de verges », d'avoir indiqué, entre parenthèses, qu'un talent valait six cents écus ou, en apposition, que l'Eryngium était le chardon à cent têtes, d'avoir expliqué le verbe « laconiser » en précisant qu'il s'agissait « d'accourcir son dire » c'est oublier la destination de ses ouvrages et le peu de culture de ses lecteurs. À pratiquer autrement, Amyot risquait d'être aussi obscur que l'original lui-même et de manquer à la fois à cette politesse envers son public dont il s'était fait une règle absolue et à l'efficacité qu'il en attendait. Même ainsi commentée et en dépit de sa familière et explicative lenteur, la traduction d'Amyot dut paraître encore bien difficile à plus d'un lecteur : ce que confirme Mademoiselle de Gournay lorsqu'elle parle en 1626 de « Plutarque si dur et serré en son original, si peu intelligible au vulgaire en sa version mesme »<sup>20</sup>. Il y aurait donc mauvaise grâce à blâmer Amyot d'avoir voulu, par tant de précautions, rester constamment à la portée de ses lecteurs.

D'autant qu'à ce respect du public se joint naturellement chez lui une troisième forme de politesse, la politesse envers l'œuvre, envers cette œuvre qui pour être profitable devait être comprise dans sa forme comme elle l'était dans sa substance.

On répète volontiers à propos de la langue et du style d'Amyot l'appréciation – fort judicieuse d'ailleurs – de son contemporain, le bibliographe Du Verdier : « Amyot a la vertu qui est singulière en écriture parfaite, à sçavoir le langage du commun et du peuple et la liaison du docte ». De fait, s'il recourt systématiquement à tous les moyens que lui offre la syntaxe pour marquer avec plus de clarté la liaison des idées

ou l'agencement de son récit<sup>21</sup>, si sa traduction manifeste au plus haut point ce besoin de « supposer de l'ordre partout », selon la formule employée plus tard par Descartes, Amyot n'utilise, d'ordinaire, que le vocabulaire le plus simple, le plus courant à la Cour, à son époque. De Blignières<sup>22</sup> a relevé dans sa prose des hellénismes et des italianismes. Pour les premiers, il s'agit surtout de créations rendues nécessaires par la pauvreté de notre vocabulaire moral et scientifique<sup>23</sup>. Les seconds sont, en réalité, beaucoup moins nombreux qu'on l'a parfois laissé croire<sup>24</sup>. Amyot a voulu parler la langue la plus pure et purger son style de tout élément qui « puât l'étranger ». La comparaison que nous avons faite entre la traduction manuscrite<sup>25</sup> du traité de *La loquacité* (1542) et le texte imprimé de 1572 confirme à cet égard les conclusions auxquelles René Sturel avait abouti pour les *Vies parallèles*. L'effort principal d'Amyot y porte sur la suppression des archaïsmes et d'abord des latinismes. Faut-il encore, dire, en 1572, comme trente ans auparavant, « *Se duire et exercer* »? Non! mais « *Se cultiver diligemment et exercer* ». À la même époque on « *n'advertit* » plus à quelque chose, on y « *pense* ». À « *exunder* » (en parlant du langage) est substitué « *desborder* »; à « *appeter* », « *convoiter* »; à « *se vergoigner* », « *avoir honte* ». Dans le titre, comme dans tout le cours du traité, le mot « *loquacité* » est remplacé par d'autres expressions comme « *le babil* » ou « *le vice de trop parler* »; les « *jangleurs* » deviennent de « *grands causeurs* » ou « *des babillards* ». Disparaît ainsi tout – ou presque tout – ce qui sent l'archaïsme. « *Ung chascun* » s'incline devant « *chascun* ». Leaena, complice d'Armodius et d'Aristogiton était dans le texte de 1542 « *Parsonnière d'espérance à la conspiration* »; nous trouvons en 1572 qu'« *elle participoit d'espérance à ceste conspiration* ». Dans le manuscrit la raison « *seigneurisoit jusques aux occultes mouvements intérieurs* »; l'édition porte qu'elle « *maistrisoit jusqu'aux occultes mouvements intérieurs* ». Considéré comme désuet<sup>26</sup> le terme « *chastoy* » que l'on rencontrait en 1542 dans l'expression redoublée « *ce mesme chastoy et reprehension* » ne trouve plus grâce en 1572 et le tour ancien « *descendre en estrif* »<sup>27</sup> fait place au plus moderne « *contester en dispute* ».

N'allons pas croire toutefois qu'Amyot accueille sans discrétion tous les néologismes qui essaient de se glisser dans la langue. Sturel a déjà signalé que le mot « *invaincu* » sans être précisément un mot nouveau puisqu'il date du XIV<sup>e</sup> siècle ne s'était jamais bien acclimaté au XVI<sup>e</sup> et qu'il avait encore attiré l'attention dans la bouche de Rodrigue en 1636<sup>28</sup>. Aussi voyons-nous Amyot le corriger. L'édition ne célèbre plus le cœur « *invaincu* » de Leaena mais son cœur « *invincible* »<sup>29</sup>. En revanche, quand un néologisme s'est suffisamment implanté, Amyot le conserve. « *Bronze* » employé plusieurs fois dans les traductions manuscrites des « *Vies* » et dans le traité de *La Loquacité* en 1542, est remplacé par le vieux terme « *cuyvre* » dans l'édition des *Vies* de 1559 mais il est maintenu en 1572 dans l'impression des *Morales* (92 B). Entre 1559 et 1572 le mot avait acquis droit définitif de cité dans la langue : Amyot a scrupuleusement enregistré cet état de fait.

Les mêmes intentions se retrouvent dans le domaine de la syntaxe d'où sont bannis la plupart des archaïsmes. L'article défini n'était pas exprimé dans le manuscrit devant les noms abstraits ou devant le mot « *Nature* »; Amyot l'introduit dans l'édition. Le texte de 1542 portait « *se laisser dessirer plus tost que de dire ung mot... et plus tost souffrir estre devorez que deceler* ». L'imprimé, conformément à ce qui sera notre usage moderne, insère la préposition *de* devant l'infinitif, lorsqu'il est com-

plément d'un autre verbe ou qu'il est amené par la locution « *Plutôt que* » : « *se laisser deschirer plus tost que DE dire un mot... et plus tost endurer D'estre devorez que DE descouvrir* ».

L'adéquation entre sa langue et le meilleur usage de son époque n'est cependant pas le but unique que se propose Amyot. Cette œuvre exacte et pure, « naïve » comme dirait Montaigne, il veut aussi qu'elle soit belle; d'où ce travail du style auquel il se livre du manuscrit à l'édition, de l'édition aux diverses réimpressions. Comme l'a remarqué Sturel, le jugement de l'oreille est peut-être le guide qu'il suit le plus volontiers et la plupart de ses retouches visent, en effet, à donner à sa phrase plus de nombre et d'harmonie. Ainsi s'explique qu'il change de 1542 à 1572 « *Leur langage sera moins importun et fascheux* » en « *leur langage sera moins fascheux et importun* »; « *Ceulx qui sont royalement et noblement nourriz* » en « *ceux qui sont noblement et royalement nourriz* »<sup>30</sup>. De là, viennent encore les répétitions d'articles, d'adjectifs ou de prépositions devant des termes coordonnés et tel arrondissement de phrase comme celui qui allonge « *Pour sa courtoisie et bonne chère* » en « *pour sa courtoisie et toute sa bonne chère* ». En procédant de la sorte, Amyot ne fait qu'illustrer des idées qui lui sont chères, auxquelles il tiendra toute sa vie et qu'il formulera de manière explicite dans son « *Projet d'éloquence royale* » composé pour Henri III, aux environs de 1574<sup>31</sup>. Il y recommande de « choisir parmi les mots ceux qui seront les plus propres pour signifier la chose dont nous voulons parler, ceux qui nous sembleront plus dous, qui sonneront le mieux à l'aureille, qui seront plus coutumièrement en la bouche des bien-parlans, qui seront bons français et non estrangers... Les mots estant choisis, il les convient joindre et lier ensemble de façon qu'il n'y ait aucune dure rencontre de lettres ny de syllabes. Et quand l'aureille, à qui on s'en doit rapporter, nous jugera que la clause sera trop plate ou trop aspre, en changeant l'ordre des mots et les arrangeant d'autre sorte, nous trouverons à la fin qu'elle deviendra plus ferme et plus douce ».

Il importe peu ici qu'Amyot doive ces principes aux théoriciens de la rhétorique latine ou qu'ils les ait adoptés sous l'influence des poètes français de son époque vers lesquels il jetait sans cesse un regard d'envie<sup>32</sup>; l'essentiel est qu'une telle doctrine l'ait conduit à cette conception musicale de la phrase qui reste l'une des caractéristiques les plus originales de son style.

Mais de ce style, la confrontation entre le manuscrit et l'imprimé nous laisse encore apercevoir d'autres traits, moins souvent signalés, peut-être. Si Amyot, par désir de tout expliquer, se laisse volontiers aller à une traduction pléonastique, il lui arrive aussi, et à plusieurs reprises, de retrancher ce qui ralentissait inutilement le mouvement de sa pensée. Ainsi au lieu « *il lui demanda pour se refreschir de l'eau et du pain* », le texte de 1572 : « *il lui demanda de l'eau et du pain* », dit la même chose et plus vite. Certains redoublements de 1542 sont supprimés, bien que quelques-uns d'entre eux répondissent à deux mots grecs dans le texte de Plutarque. L'importunité du trop parler « *oste-t-elle et corrompt-elle* » toute la grâce du bien faire? Non! Elle « *l'oste* » tout simplement et c'est assez; comme il suffit d'écrire « *émouvoir son babil* » et non plus « *remuer et émouvoir son babil* »; « *Plorer sa privée perte* » et non « *plaindre et plorer sa privée perte* ». À la fin du traité, le manuscrit louait encore « *la taciturnité et science de se sçavoir bien taire* », adjonction explicative tout à fait inutile à cet endroit puisque tout l'opuscule porte sur cette question désormais bien connue. L'édition ne gardera donc que « *la taciturnité* ».

Un style rapide à l'occasion. Un style nerveux aussi et expressifs La maxime grecque « ἐγγύα πάρα δ'ἄτα » traduite d'abord littéralement par « *dommage est près de caution* » prend toute sa force en 1572, quand Amyot la condense en « *Qui répond paye* ». Ainsi, lorsque la clarté n'est pas en cause, lorsque l'harmonie de la phrase ne risque pas d'en souffrir. Amyot sait, quoi qu'on en ait dit, obéir à un idéal d'élégance mesurée, sans sécheresse, bien sûr, mais sans complaisance, non plus, pour les surcharges purement gratuites.

Conscience, clarté, harmonie, mesure, tels sont, au total, les fruits les plus beaux de cette « politesse » déjà classique qui inspire Amyot dans chacune de ses démarches de traducteur. Fruits exquis, dons véritables des Muses à l'un de leurs nourrissons préférés, si comme nous le pensons, il n'y a pas trop loin de la « politesse » d'Amyot à cette qualité intellectuelle et morale dont le nom apparaît si souvent dans son œuvre, à ce je ne sais quoi de gracieux et de grand à la fois, que les Grecs appelaient justement τὸ μεμουσομέον et qu'Amyot traduit lui-même<sup>33</sup> par ce mot qui lui va si bien et le résume tout entier : la courtoisie.

---

## Notes

1. Essais II. 4. À demain les affaires.
2. Claude Bachet de Meziriac, né à Bourg en 1581, était entré fort jeune dans la Compagnie de Jésus que son mauvais état de santé l'obligea de quitter bientôt. En dehors de ses poésies (à ce sujet, voir notamment : Maurice CAUCHIE : *Le Sonnet sous Louis XIII et la Régence d'Anne d'Autriche, XVII<sup>e</sup> siècle*, 1<sup>er</sup> trimestre 1958), il publia en vers la traduction des *Épîtres* d'Ovide et en prose latine celle de Diophante, inventeur présumé de l'algèbre. C'est en 1635 qu'à l'intention de l'Académie française dont il était membre, il composa son *Discours* sur *La traduction* où il examina, entre autres, l'œuvre d'Amyot. Il mourut en 1638. Une *Vie* de Méziriac fut commencée par François Colletet, fils de Guillaume (Cf. BONNEFON P., in R.H.L.F., 1895, p. 77).
3. Le discours de Méziriac a été imprimé dans le *Ménagiana*, tome II, p. 411 et suiv., édition de 1715.
4. Le mot, semble-t-il, n'apparut que dans les dernières années de la vie d'Amyot. Dauzat en cite un exemple en 1585 chez Noël Du Fail.
5. Autant que nous puissions en juger, la littérature grecque l'attira exclusivement; les écrivains grecs proprement classiques ne paraissent d'ailleurs pas l'avoir tenté : peut-être les jugeait-il trop connus déjà.
6. Ces vulgarisateurs, un Jehan Collin, un Antoine du Moulin, un Marconville, ou le Lillois Alexandre Le Blancq, Seigneur de Meurchin, pour ne citer que des interprètes français des *Morales* n'étaient presque jamais de vrais savants. Sur les vingt-cinq traités « moraux » traduits en français avant Amyot, plus de vingt viennent manifestement du latin; un autre est fait sur « le vulgaire tuscan ». On ne peut dire avec certitude qu'il y en ait un seul traduit du grec.
7. Ce que nous avons gardé de ses premiers essais, alors qu'il était professeur à Bourges, entre 1542 et 1547 (Sept *Vies* et le traité de *Loquacité* de Plutarque, deux tragédies d'Euripide) est déjà traduit du grec.

8. Sur les traductions latines utilisées par Amyot pour les *Vies* voir le livre capital de René STUREL : *Jacques Amyot, traducteur des Vies parallèles de Plutarque*, Paris, 1908, p. 169-177.  
 Pour les *Morales*, Amyot consulte notamment les versions partielles de Budé (1502-1505). Celle de l'Allemand Xylander (1570) lui fournira quelques corrections à sa première traduction.
9. Aucun traducteur étranger n'avait, comme Amyot, donné à la fois, les *Vies* et les *Morales*. En France même, avant Amyot, n'étaient passés dans notre langue qu'un tiers des *Morales* et un peu moins de la moitié des *Vies*.
10. Le souci permanent d'Amyot de dépister les innombrables citations poétiques noyées dans la prose de Plutarque et de les traduire en vers constitue une preuve supplémentaire de ce respect pour l'original, si peu commun chez les traducteurs du XVII<sup>e</sup> siècle.
11. STUREL (*op. cit.*) a étudié deux exemplaires des *Vies* annotés par Amyot : le volume grec, dit de l'Arsenal et le texte français de l'édition Vascosan de 1565.  
 Pour les *Morales* nous avons conservé l'exemplaire grec annoté de l'édition Froben, 1542 (B.N. tes. J. 103) mais l'in-folio de 1572 sur lequel Amyot avait porté ses corrections aux environs de 1583 a disparu. Une copie partielle de ces corrections se trouve heureusement à la Bibliothèque Ambrosienne de Milan (D. 195 inf.).
12. Ce chiffre s'accrut sans cesse par la suite : on parla – sans preuves – de huit mille fautes (Patiniana, p. 27) voire de dix mille.
13. Auguste DE BLIGNIERES : *Essai sur Amyot et les traducteurs français au XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1851, p. 205.
14. Amyot affirme dans la préface des *Vies* (1559) que son propos premier a été de traduire scrupuleusement le texte grec : « Je confesse avoir plus étudié à rendre fidèlement ce que l'auteur a voulu dire que non pas à orner ou polir le langage ». Position identique dans la préface des *Morales* (1572) où, après avoir déploré le mauvais état du texte des manuscrits, il déclare qu'il a d'abord « étudié de la rendre le plus clair... possible ».
15. Sur ce travail philologique d'Amyot, voir pour les *Vies*, STUREL, *op. cit.*, pour les *Morales*, JAGER J., *Zur Kritik von Amyots ubersetzung der Moralia Plutarchs*, Bühl, 1899.
16. *Œuvres morales, Préface*.
17. LONGUS : *Les Amours pastorales de Daphnis et Chloé*, Paris, Vincent Sertenas, 1559 (sans nom d'auteur ni préface).
18. *L'histoire Éthiopique* de HELIODORUS, Paris, Jean Longis, Vincent Sertenas ou Estienne Grouleau, 1547. Réédition, peu soignée en 1549. Troisième édition en 1559. Certaines variantes introduites en 1549 et non maintenues en 1559 nous prouvent que cette dernière impression fut faite d'après celle de 1547 et non d'après celle de 1549.  
 Les corrections de *l'Héliodore* de 1559 sont principalement de sens, comme l'indique Amyot et comme il est naturel puisqu'elles sont effectuées à partir du manuscrit nouveau découvert par le traducteur en 1552 à la bibliothèque Vaticane.
19. *Sept livres des Histoires de Diodore Sicilien...* Paris, Vascosan, 1554.  
 La traduction d'Amyot fut réimprimée en 1585 et en 1587, précédée des trois

- premiers livres « translatez de latin en francoys par Antoine Macault, et enrichie d'annotations par Loys Le Roy, dit Regius ».
20. *L'ombre de la Demoiselle de Gournay* : Paris, J. Libert, 1626.
  21. Amyot va même jusqu'à accentuer les rapports de subordination qui unissent entre elles les propositions ou les phrases. Sans doute cette volonté de logique l'a-t-elle conduit à considérer la langue un peu vieillie et passablement énervée de Plutarque comme un idiome éternellement jeune et qui aurait gardé sa vigueur primitive. Mais n'est-ce pas là encore une marque d'exquise politesse?
  22. Op. cit., p. 413-599.
  23. On rappelle toujours qu'Amyot a « lancé » le premier, le mot *misanthrope* (*Vie d'Alcibiade*. Ed. de la Pléiade, I, p. 436). La manière amusante dont il le glose : « comme qui dirait loup-garou ou haïssant les hommes », prouve bien avec quelle modération et quelle prudence il maniait l'hellénisme.
  24. Voir à ce sujet, dans ce même numéro, l'article de M. CIORANESCU : *Amyot et l'italien*.
  25. B.N. mss. fr. n. acq. 10.843.
  26. Ou peut-être comme provincial. Le mot est fréquent à l'époque dans le Nord de la France (on le trouve, par exemple, dans un placard du roi d'Espagne, publié à Valenciennes en 1576) et Godefroy dit que le rouchi l'a gardé. Le Lillois Alexandre Le Blancq l'emploie encore en 1571 dans sa traduction de la *Consolation à Apollonius* sur laquelle nous pensons revenir prochainement.
  27. Sur ce mot *estrif*, Cf. STUREL, *op. cit.*, p. 363.
  28. Notons cependant qu'il passa inaperçu dans *l'Illusion comique*, la même année (Acte II, scène 2, vers 235).
  29. Œuvres morales. Du trop parler, éd. 1572, 92, B. Le double sens possible du grec τὸ ἀήτητρον montre bien qu'il s'agit d'une correction de langue et non d'interprétation.
  30. Cette correction peut aussi s'expliquer par le souci de la gradation ou plus simplement encore par un retour au texte grec : « οἷγὰρ εὐγενοῦς καὶ βασιλικῆς τῷ ὄντι παιδείας τυχόντες ».
  31. Ce *Projet* fut imprimé pour la première fois en 1805, Versailles, Ph. de Pierres et Lamy.
  32. Nous avons abordé cette question dans un récent article des *Lettres d'Humanité : Sur quelques traductions d'une Ode de Sapho au XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, déc. 1958.
  33. Vie de Périclès. Dans le traité de la *Loquacité* ἄμουσος est rendu littéralement par « estrange des Muses » mais le mot est mis en rapport avec ἀναφρόδιτος qu'Amyot traduit par « peu courtois ».

---

Source : *Revue des sciences humaines*, Paris, José Corti, avril-juin 1959, p. 131-139.